

## Séance du 17 février 2020

### Travaux

Approbation des conditions et du mode de passation pour l'aménagement des jardins du cloître de la Collégiale Sainte-Gertrude (99.999,99 € TVAC). Véronique VANDEGOOR (DéFI) a demandé pourquoi ce chantier ne pouvait pas être réalisé par le personnel communal. Selon l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT, la Ville ne peut prendre en charge un chantier de cette ampleur, ne disposant pas des ressources suffisantes en marge des autres missions et chantiers en cours.

### Piscine - travaux litigieux

Un litige opposait la Ville à l'entrepreneur quant au montant à acquitter pour des travaux complémentaires. Les édiles ont marqué leur accord sur le projet de transaction pour un montant de 27.000 € au lieu des 32.500 € réclamés initialement.

### Îlot Saint-Roch

Les édiles ont eu à se prononcer quant à la création, la suppression et la modification des voiries dans le cadre de ce projet immobilier « Îlot Saint-Roch » qui comprendra 310 logements, un bâtiment pour les services communaux, une crèche, deux commerces et un parking. Gaëtan THIBAUT (PluS) a rappelé l'avis défavorable de la CCATM et certaines réclamations des riverains concernant l'impact du projet sur la mobilité de la ville ainsi qu'une densification jugée trop importante. Pour le cdH, Evelyne VANPEE a renchéri dans ce sens, insistant par ailleurs sur la présence du RAVeL à proximité, pressenti pour servir de voirie de secours. Pour DéFI, Véronique VANDEGOOR a déploré la proximité entre les logements et l'absence de piste cyclable.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'approuver le projet complet pour lequel l'autorité compétente est la Région wallonne mais que le point à l'ordre du jour concernait exclusivement les voiries du projet « Îlot Saint-Roch » et que celles-ci respectaient le RUE (rapport urbanistique et environnemental) adopté par le conseil communal en octobre 2011 et approuvé par le Ministre DI ANTONIO en janvier 2012.

Pierre HUART s'est étonné de la position versatile du cdH qui a toujours validé le projet tant qu'il était dans la majorité.

### Motion « Appel de Lyon »

A l'unanimité, le Conseil a autorisé le Collège communal à signer cette pétition émanant de la Fédération européenne du logement social et coopératif qui vise à sensibiliser le Parlement européen pour créer un plan « Pour une société du logement abordable ». Evelyne VANPEE a insisté sur l'importance de résorber les listes d'attente des sociétés de logements sociaux, ainsi que sur la nécessaire mixité entre logements pour maintenir la cohésion sociale dans la ville. Véronique VANDEGOOR a insisté : il faut permettre aux jeunes ménages de rester à Nivelles avec des prix abordables.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé la volonté du Collège communal de continuer à développer l'offre de logements à Nivelles pour notamment assainir les sites pollués. Ces projets permettent en outre de contenir la pression des prix dans le secteur immobilier nivellois.

Pierre HUART a rappelé quelques éléments d'un rapport des Nations Unies : d'ici 2050, 22 % de la population aura + de 60 ans et la tendance des citoyens à s'installer en ville plutôt qu'à la campagne se confirme (2050 : 70 % des habitants vivront en ville alors qu'actuellement il y en a 50%).

### **Projet Les Chabotes**

Gaëtan THIBAUT s'est interrogé quant au passage des engins de chantier par les voiries du quartier Vert Chemin. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'un accord oral avait été passé entre l'entrepreneur et un agriculteur voisin du projet mais que ce dernier a refusé de signer tout document à ce sujet. La Ville intervient régulièrement pour que la propreté des voiries soit assurée par l'entreprise en charge des voiries.

### **Projet Val de Thines**

Gaëtan THIBAUT a voulu connaître l'état d'avancement du projet. Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que la phase 1 serait présentée à la CCATM en mars et que pour cet autre SAR, la compétence communale se limite aux voiries. Les transports en commun (bus, train) étant proches, densifier un quartier à cet endroit reste une volonté du Collège communal. Louison RENAULT (PluS) a relevé que si la limite fixée par le Collège communal est d'env. 1.250 logements maximum sur le site, les chiffres annoncés par le promoteur sur son site internet sont plus élevés. Le Bourgmestre Pierre HUART a affirmé que le Collège communal restera attentif.

### **Propreté**

Véronique VANDEGOOR (DéFI) a relayé les plaintes de citoyens concernant la propreté des rues de l'entité. Le Bourgmestre Pierre HUART - en charge de la Propreté - a salué le travail accompli au quotidien et lors des événements par les services communaux pour « offrir la ville la plus propre du Brabant wallon » à ses citoyens. Les incivilités sont poursuivies par la Cellule de Prévention. Des campagnes de sensibilisation ciblées sont menées et la mise à jour de l'emplacement des poubelles publiques est en cours, a-t-il conclu. L'Echevin Benoît GIROUL a précisé que l'Horeca de la Grand-Place respecte les engagements de nettoyage pris lorsque de grands événements s'y déroulent.

### **Harcèlement scolaire**

Vu l'actualité, Véronique VANDEGOOR s'inquiète des mesures prises dans les écoles à ce sujet. Une visibilité du n° vert 0800/95.580 (Ecole-parents, FWB) ainsi que l'organisation d'une conférence ont été évoqués. L'Echevine de l'Enseignement Isabelle BOURLEZ a expliqué que le personnel enseignant est sensibilisé à cette problématique depuis 2014. Des formations sont suivies et des projets sont en cours, notamment avec la Cellule de Prévention. Germain DALNE (LB) a insisté sur la nécessité d'intégrer les parents dans les actions entreprises, le « chiffre noir » devant être important vu le nombre très faible de plaintes déposées à la police.

### **Grilles aux avaloirs**

Pour faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR), Evelyne VANPEE a demandé le placement de grilles aux avaloirs sur la Grand-Place. L'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que des aménagements PMR sont prévus dans les prochains travaux de réfection, des promesses de subsides ayant déjà été faites malgré le litige en cours entre la Ville et le promoteur.

### **Mobilité au centre-ville**

Louison RENAULT (PluS) a cité les rues Lagasse, Saint-Georges et Par-delà l'Eau où des difficultés liées à la vitesse et au passage de camions sont apparues. Le Bourgmestre Pierre HUART a informé l'assemblée que le point serait examiné par le groupe « Circulation ».

### **Eclairage public au quartier Sainte-Barbe**

Le Bourgmestre Pierre HUART a fait savoir que la situation rentrerait dans l'ordre à la fin du chantier de rénovation des tours « Sainte-Barbe ».

### **Espaces verts**

Louison RENAULT a déploré la disparition de certains îlots verts dans la ville qui laissent la place à de nouveaux bâtiments. L'Echevin Pascal RIGOT s'est montré rassurant : chaque projet fait l'objet d'une étude pour trouver l'équilibre entre le développement urbain adéquat et le bien-être des habitants, notamment par l'aménagement de nouveaux espaces verts.

### **Commerces vides du centre-ville**

Le Conseiller Gaëtan THIBAUT a demandé les intentions du Collège communal à ce sujet. L'Echevin Benoît GIROUL a salué le travail de l'asbl Nivelles Commerces. Il a aussi exprimé ses espoirs de voir de nouvelles enseignes s'installer en centre-ville, notamment via le mécanisme du Crea Shop qui propose des aides à l'installation de commerces avec le soutien de la Région wallonne.

### **Rue Paul Collet**

Suite aux incidents causés par les dernières tempêtes, le Bourgmestre Pierre HUART a invité le promoteur à procéder aux vérifications qui s'imposent.

ENCART : @texte:Prochain Conseil communal

**Lundi 23 mars, 20h, salle des Mariages de l'Hôtel de Ville**